



**ASNIERES SUR OISE**  
*ville d'histoire et d'avenir*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux,

Et le quinze décembre à 19h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit décembre 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEQUER, Maire

**Présents :** M. Eric THERRY, M. Philippe MARCOT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjointe

M. Jacques LETELLIER, Mme Karen RIAND, M. Paulo SOBRAL, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Alain BROCHARD, Mme Loune RENARD, M. Franck LAGNIAUX, Mme Emmanuelle PONCHANT, M. Jonathan ALLONGE, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, Mme Sylvie WILLEMIN, M. Thierry BOLLER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés :** Mme Paule LAMOTTE Pouvoir à M. Philippe MARCOT, M. Serge LOPEZ Pouvoir à M. Jacques LETELLIER, M. Olivier GAL, Pouvoir à M. Eric THERRY, Mme Sandrine LENTZ Pouvoir à M. Thierry BOLLER,

**Secrétaires de séance :** Mme Sandrine BONNETAIN

### 43/3.1 - ACQUISITION DE LA PARCELLE F 923

VU le code Général des collectivités territoriales,

Monsieur Pomier expose qu'après divers échanges avec la croix rouge française, propriétaire de la parcelle cadastrée F923, sis 1 Chemin de l'Orme, d'une superficie de 1 482 m<sup>2</sup>, il a été proposé à la Commune d'acquiescer ladite parcelle, au prix convenu de 1260 €, frais d'acte et de notaire à la charge de la commune

Il est donc proposé que le Conseil Municipal valide cette acquisition de parcelle et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents relatifs à cette acquisition,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**CONFIRME** l'acquisition de la parcelle cadastrée F 923 lieudit, au prix de 1 260 €, frais notariés à la charge de la commune

**AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer les documents relatifs à cette acquisition

Le secrétaire,

Le Maire,